

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

SYSTÈME DE TRANSPORT INTELLIGENT

DOSSIER
DE PRESSE

06.09.2021

**# STOP À L'INCIVISME
SUR LA ROUTE**

DOSSIER DE PRESSE

Le Système de Transport Intelligent

Mot du Ministre



Suite à la 3ème Conférence Ministérielle Mondiale sur la sécurité routière en février 2020, l'Assemblée générale des Nations Unies a approuvé la Déclaration de Stockholm comme étant la clé pour atteindre ses objectifs de développement durable pour 2030 dans le cadre de sa 2e décennie d'action pour la sécurité routière. Cette déclaration comporte un nouvel enjeu, **la réduction de 50 % du nombre de morts** et de blessés sur les routes d'ici 2030.

Notre pays, la Côte d'Ivoire, s'est engagé, sous la haute égide du Président de la République, Son Excellence Monsieur **Alassane OUATTARA**, comme l'ensemble des Etats membres de l'ONU, dans l'atteinte de cet objectif à travers la validation par le Ministère des Transports d'une stratégie décennale et l'adoption le 07 juillet 2021 d'une **stratégie quinquennale 2021-2025**.

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), nous enregistrons chaque année dans le monde près d'1,3 million de morts dans les accidents de la circulation routière et plus de 50 000 000 blessés ou invalides, en sus des pertes économiques.

La région africaine, avec seulement 2% du parc automobile mondial, enregistre un taux de décès de 26,6 pour 100 000 habitants alors que la moyenne mondiale est de 17,4%.

Même si la Côte d'Ivoire enregistre chaque année un taux moyen de 24 décès pour 100 000 habitants (Source OMS), chiffre en dessous de la moyenne africaine, la situation de la sécurité routière y demeure préoccupante. En effet, au cours des 05 dernières années, il a été dénombré en moyenne par an, plus de 12 000 accidents corporels, plus de 1 200 tués et plus de 21 000 blessés, pour une perte moyenne de 3% du PIB pour l'économie nationale. Les accidents de la circulation constituent la première cause de mortalité des populations âgées de 05 à 29 ans.

Le présent plan quinquennal pour la sécurité routière repose sur 03 piliers :

- **L'efficience** de la Riposte.
- **L'anticipation** par la mise en oeuvre des nouvelles technologiques au service de la sécurité routière.
- **L'engagement** citoyen de tous pour la Sécurité Routière.

Ce plan se veut précis. Il a pour objectif de produire des résultats rapides. Il s'appuie sur les causes humaines et matérielles des accidents d'une part, sur les axes routiers les plus meurtriers et les localités où nous enregistrons les accidents les plus graves, d'autre part. Il prévoit également la sensibilisation des usagers de la route, la prise de mesures nouvelles contre l'indiscipline et l'incivisme sur les routes, le déploiement de l'Office de la Sécurité Routière (OSER) et l'installation des Comités Locaux de Sécurité Routière (CLSR) sur l'ensemble du territoire national.

La grande innovation qui fera de la Côte d'Ivoire la pionnière en matière de lutte contre les accidents de la route en Afrique, sera l'utilisation de la vidéo-verbalisation et la digitalisation des procédures de délivrance des documents et titres de transport.

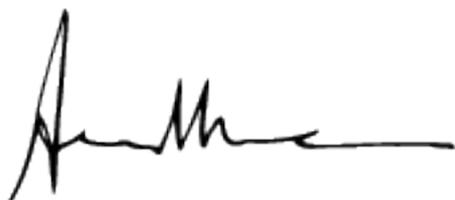
La sécurité routière étant l'affaire de tous, cette stratégie engage et met à contribution, aussi bien les acteurs des collectivités décentralisées, les forces de l'ordre, les leaders d'opinions, les professionnels des médias, les ONG, etc.

Je remercie le Ministère d'Etat, Ministère de la Défense, le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme, le Ministère de l'Equipement et de l'Entretien Routier, le Ministère de l'Economie Numérique, des Télécommunications et de l'Innovation, les structures publiques et les partenaires techniques pour leur contribution à l'élaboration de la stratégie 2021 - 2025.

Conduire, c'est respecter le code de la route.

STOP À L'INCIVISME SUR LA ROUTE

Amadou KONE
Ministre des Transports

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Amadou KONE', with a long horizontal stroke extending to the right.

Le présent Dossier de presse est consacré à la **phase 2 du plan de communication de la Stratégie nationale 2021-2025 pour la sécurité routière**. Il fait suite à un premier dossier édité le 10 août 2021, à l'occasion de la phase 1 marquée par le lancement officiel de la campagne d'information, d'éducation et de sensibilisation.

SOMMAIRE

LE SYSTÈME DE TRANSPORT INTELLIGENT

C'EST QUOI ?

QUELS SONT LES OBJECTIFS ?

COMMENT ?

01/ LES FORCES DE L'ORDRE

QUI ?

OBJECTIFS

02 / LA VIDÉO-VERBALISATION

OBJECTIFS

COMMENT ?

AFIN DE PERMETTRE

FONCTIONNEMENT

03 / LA MISE EN FOURRIÈRE

POURQUOI ?

04 / LE CENTRE D'ASSISTANCE

OBJECTIFS

MISSION

FONCTIONNEMENT

LE SYSTÈME DE TRANSPORT INTELLIGENT

C'EST QUOI ?

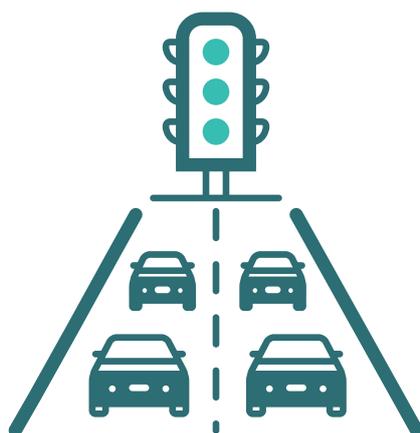
Le **Système de Transport Intelligent (STI)** est l'application des technologies de l'information et de la communication dans le domaine des transports. Son développement repose sur des fonctions généralement associées à l'intelligence dans le cadre de la collecte, le traitement et la diffusion de l'information. Son déploiement a pour but **d'améliorer de manière significative la sécurité routière, la gestion et l'exploitation des réseaux de transports**. Le recours au STI s'intègre aussi dans un contexte de développement durable : ce nouveau système concoure à la maîtrise de la mobilité.

QUELS SONT LES OBJECTIFS ?

- **Améliorer** significativement la sécurité routière ;
- **Doter** l'administration d'outils modernes en vue d'une meilleure maîtrise de la mobilité des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire ;
- **Doter** l'administration d'un système d'information sur les accidents de la route ;
- **Favoriser** le changement progressif de comportement des usagers ;
- **Mettre en œuvre** la vidéo-verbalisation des contrevenants aux infractions au code de la route et aux défauts de documents de transport.

COMMENT ?

- **En déployant** un système de contrôle du trafic routier ;
- **En développant** un système d'information aux usagers en temps réel ;
- **En mettant en place** un système de gestion de stationnement ;
- **En déployant** un réseau de radars fixes et embarqués, destinés à la détection électronique des infractions au Code de la route ;
- **En mettant en œuvre** la vidéo-verbalisation associée à un système de gestion automatisée des amendes ;
- **En mettant en place** un système d'information sur les accidents de la route.



QUI ?

Les **forces de l'ordre (Police nationale et Gendarmerie nationale)** ont pour missions la mise en œuvre de la répression et les actions opérationnelles. Pour exécuter leurs missions, les forces de l'ordre disposent d'équipements logistiques performants. Le personnel est doté d'un sens élevé d'intégrité et de responsabilité. La Police nationale et la Gendarmerie nationale agissent en interconnexion.

OBJECTIFS

Les forces de l'ordre ont pour objectif, dans le cadre de la sécurité routière, d'endiguer la délinquance routière, en diminuant en nombre et en gravité les accidents de la route à travers des actions fortes et concrètes.

Le volet développement et études :

Vise premièrement la formation des forces de l'ordre sur la thématique de la sécurité routière. Puis le recueil des données statistiques des accidents corporels et mortels indispensables à l'élaboration et à la mise en place des politiques et plans stratégiques de sécurité routière. Le recueil et la collecte des données des accidents de la circulation, implémenté depuis 2016 et qui a permis de constituer les bases de données statistiques des accidents de la circulation en Côte d'Ivoire, c'est fait conjointement avec l'OSER et les forces de l'ordre.

Le volet opération :

Cette deuxième composante englobe les contrôles de routine avec l'utilisation des nouvelles technologies de l'information (tics). Ces opérations consistent à :

- **Réaliser** des contrôles inopinés dans les gares routières et sur le réseau routier national de jour comme de nuit ;
- **Contrôler** des actes et titres de transport ainsi que le respect des règles du code de la route ;
- **Contrôler** les excès de vitesse ;
- **Contrôler** et veiller au respect des plages horaires dans le district d'Abidjan ;
- **Sensibiliser** et démanteler l'activité des moto-taxi sur leur caractère illégal ;
- **Sensibiliser** les acteurs du transport lors des fêtes et grands départs à l'intérieur du pays ;
- **Contrôler** le taux d'alcoolémie chez les conducteurs à l'aide d'alcootests et éthylomètres ;
- **Contrôler** les gaz d'échappement des véhicules automobiles ;
- **Centraliser** les statistiques des accidents de la circulation et de renseigner la base de données sur la sécurité routière ;
- **Participer** en liaison avec les autres services compétents de l'administration, à la sensibilisation des usagers de la voie publique et à leur formation ;
- **Constater** les infractions au code de la route, en les réprimant ou les faisant réprimer par les services compétents.



02

LA VIDÉO-VERBALISATION

OBJECTIFS

- **Améliorer** significativement la sécurité routière ;
- **Doter** l'administration d'outils modernes en vue d'une meilleure maîtrise de la mobilité des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire national ;
- **Doter** l'administration d'un système d'information sur les accidents de la route ;
- **Favoriser** le changement progressif de comportement des usagers ;
- **Mettre en oeuvre** la vidéo-verbalisation des contrevenants aux infractions au code de la route et aux défauts de documents de transport.

COMMENT ?

DÉPLOIEMENT EN CÔTE D'IVOIRE

PHASE 0 : Projet Pilote

- **Couverture géographique** : Grand Abidjan
- **Durée** : 6 mois
- **Portée** : Équipements mobiles. Déploiement limité (axes prioritaires), mise en place du Centre de gestion Intégrée et de la mobilité intégrée (CGIM) du Grand Abidjan

PHASE 2 : Avec vidéo verbalisation

- **Couverture géographique** : Grand Abidjan
- **Durée** : Plusieurs années
- **Portée** : Équipements fixes, Déploiement plus large, Émission des infractions

PHASE 1 : Sans vidéo verbalisation

- **Couverture géographique** : Grand Abidjan
- **Durée** : variable (en fonction de la mise en place du cadre législatif et institutionnel)
- **Portée** : Équipements fixes, Déploiement moyen, Vocation informationnelle et éducative

PHASE 3 : Déploiement national

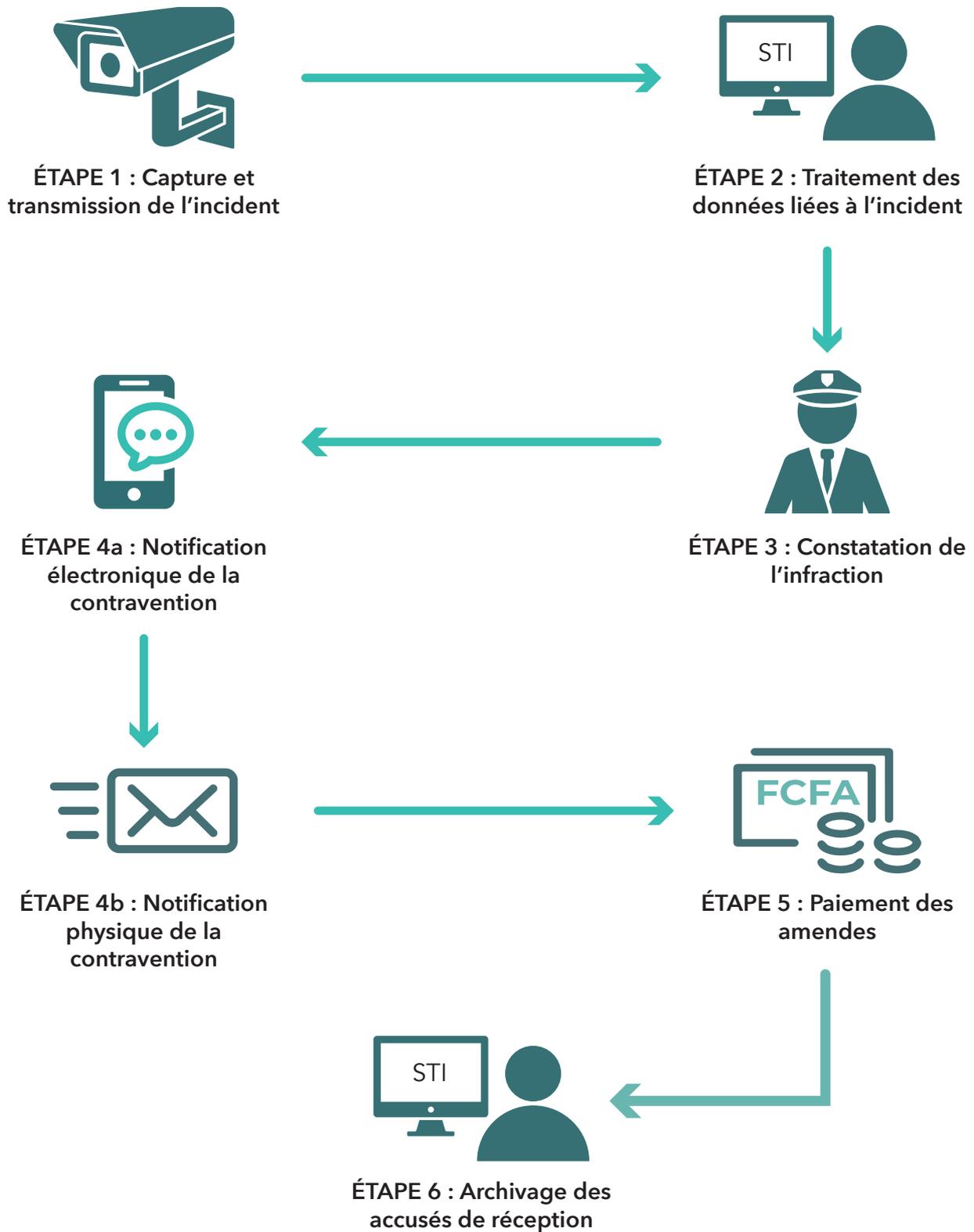
- **Couverture nationale**

AFIN DE PERMETTRE :

- Notification des infractions par SMS ;
- Notification sur l'espace digital du CGI ;
- Notification physique : à travers les administrations publiques (CGI, centres de visites techniques, etc.)

FONCTIONNEMENT

Circuit de verbalisation



MISE EN OEUVRE

- **Pré-positionnement** d'unités mobiles dans les zones potentiellement **accidentogènes** ;
- **Déploiement** d'unités mobiles sur les différents axes définis initialement ;
- **Déploiement** d'unités mobiles dans le Grand Abidjan ;
- **Contrôle** et répression des infractions à la réglementation ;
- **Administration** de Tests d'alcoolémie aux conducteurs ;
- **Déploiement** de la vidéo-verbalisation avec notification aux contrevenants ;
- (Infractions retenues : non respect du feu tricolore et excès de vitesse).

ÉQUIPEMENTS



80 véhicules



4 radars embarqués pour les axes interurbains



Ethylotests



Smartphones de vérification de l'authenticité des actes et titres de transport

03

LA MISE EN FOURRIÈRE

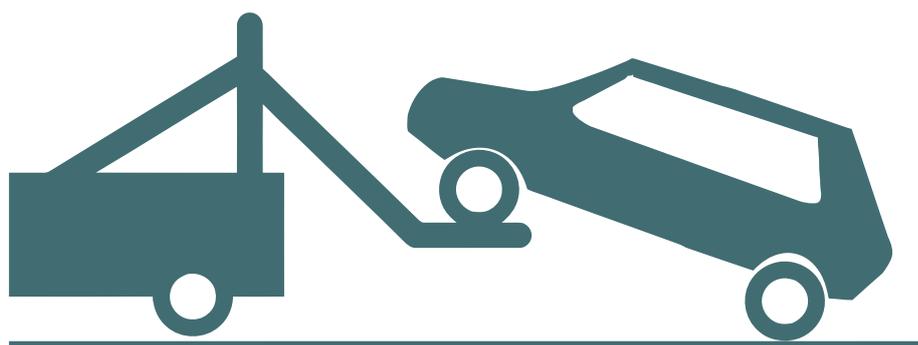
Plateforme intégrée de solutions de gestion du stationnement et de transit de véhicules auteurs d'infractions au Code de la route et autres entraves à la fluidité routière, la fourrière administrative a des objectifs d'amélioration du service public et de l'environnement de travail des acteurs impliqués.

POURQUOI ?

Il s'agit de :

- **Simplifier** les procédures de gestion des véhicules en fourrière ;
- **Alléger** les tâches à accomplir pour l'ensemble des acteurs ;
- **Permettre** une meilleure qualité de service pour les usagers ;
- **Participer** à la mobilisation des ressources non fiscales.

Quatre (4) sites de fourrière sont prévus pour la réception des véhicules. Un site principal situé sur l'axe Abidjan-Attinguié et trois (3) sites de rétentions temporaires dont deux à Abidjan nord et un à Abidjan sud.



04

LE CENTRE D'ASSISTANCE

OBJECTIFS

Dans le cadre de la facilitation des procédures d'obtention des documents administratifs des titres de transport routier et de la mise en oeuvre d'une opération «fast track» dénommée ORM (Opération de Régularisation des Mutations), le Ministre des Transports met à disposition des usagers un centre d'assistance pour les informer et les orienter dans les diverses démarches liées à la plaque d'immatriculation, la carte grise, la carte de transport, le permis de conduire ainsi que le projet STI.

MISSION

Répondre de façon efficace à toutes les préoccupations liées à l'obtention des documents administratifs du transport routier.

16H/24, 5J/7

FONCTIONNEMENT



1302

Appel entrant sur le 1302



L'assistant en ligne
réceptionne et enregistre
la préoccupation



Préoccupation résolue



Conclusion

En renforçant les contrôles, en s'appuyant sur un Système de Transport Intelligent novateur, et une technologie de pointe, le gouvernement de Côte d'Ivoire montre sa détermination, à faire de la **sécurité des usagers de la route**, une **priorité nationale**, et positionne la Côte d'Ivoire, comme le pays le plus innovant en Afrique de l'Ouest, en matière de sécurité routière.

Lutter contre l'incivisme sur les routes, est une priorité nationale, alors mobilisons-nous pour respecter et faire respecter les règles de sécurité routière.

Disons stop à l'incivisme sur les routes.

**# STOP À L'INCIVISME
SUR LA ROUTE**

CONDUIRE C'EST RESPECTER LE CODE DE LA ROUTE



MINISTÈRE DES TRANSPORTS

STOP À L'INCIVISME SUR LA ROUTE



@Stop À L'incivisme Sur La Route
@Ministère des Transports

Direction de la communication
(+225) 27 20 34 48 80 - 27 20 34 48 69